



Procès-Verbal

CFVU

—

Lundi 30 juin 2025

Approuvé à la CFVU du 13 octobre 2025

 **Université
Paris Nanterre**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE****DU 30 JUIN 2025****FORMATION PLÉNIÈRE**

Étaient présents : Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS**COLLÈGE A**

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)
M. FERHAT (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme GADOT (Agir pour Nanterre)
Mme LEBARBIER (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ODDO (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE USAGERS

Mme KARLOWSKI (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme SIDDIQUI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. DESPEAUX (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme MAGAND (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme MARTI (UNEF, pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme MOREAU (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme PEREIRA DOS SANTOS (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. PIRON PALLISER (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme CUBEDDU (Nanterre, une ambition solidaire)
M. DEMICHEL (Agir pour Nanterre)
Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ISIDRO (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme LEROUX (Nanterre, une ambition solidaire)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. BENBENAI (MGEN)

COLLÈGE BIATSS

Mme DE CHAMBORANT (La voix de tous)
M. GIOT-MIKKELSEN (SNASUB-FSU)
M. RAT (SGEN-CFDT)
Mme STOYANOV (CGT Paris Nanterre)

MEMBRES NON DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUÉRIN (Directeur général adjoint chargé des études et de la formation universitaire de tous les publics)

MEMBRES INVITÉS DE LA CFVU

M. VANHULLE (DAJI)

Mme DE BEARN (Directrice DAJI)

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme LE COËNT (Directrice adjointe SCD-BU)

Mme PRUNEL (Responsable administrative COMETE)

M. RULLIERE (Directeur SUAPS)

DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS

Mme BOUSSARD (Directrice UFR DSP)

M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

M. DRU (Directeur UFR STAPS)

M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

Mme DUBOIS (Responsable administrative adjointe UFR STAPS)

M. SAUNIER (Directeur adjoint IUT)

Mme LAROCHE (Directrice adjointe DSP)

SOMMAIRE

I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS.....	5
1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX.....	5
2) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES	5
a. Prolongation des M3C 2020-2024 jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD 4	5
b. Offre de formation 2026-2030 annexe au cadrage double licence.....	6
c. Modification de maquettes.....	7
d. Calendriers dérogatoires pour 2025-2026	8
e. Actualisation de la liste aux bonus aux diplômes pour l'année 2025-2026	9
f. Livrets pédagogiques pour l'année 2025-2026	9
g. Point CVEC.....	10
1) CONVENTIONS.....	12
a. Conventions internationales	12
b. Convention de formation	13
c. Autres conventions.....	13

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Paris Nanterre
est ouverte à 14 heures 39 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente remercie les élus de leur présence.

Avant d'ouvrir la séance, elle indique que, compte tenu des conditions météo extrêmes annoncées pour les jours à venir, elle est au grand regret de devoir reporter le déjeuner des personnels.

Elle informe par ailleurs de l'ajout d'un point CVEC¹ dans l'ordre du jour de la séance.

I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

1) Approbation des procès-verbaux

- Procès-verbal des 24 mars et 28 avril 2025

Ce point est reporté.

2) Politique générale et instances

a. Prolongation des M3C² 2020-2024 jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD³ 4

La présidente donne la parole à Mme JELEVA qui explique que les M3C générales sont construites en amont de chaque période d'accréditation de l'offre de formation de l'établissement et en cohérence avec le cadrage des maquettes de cette offre de formation. Elles ont vocation à s'appliquer pendant la totalité de la période d'accréditation. Les M3C générales en vigueur ont donc été votées pour la période 2020-2024. Or la période d'accréditation du LMD 4 a été prolongée d'un an – d'où la proposition de prolonger les M3C générales pour un an.

Mme MARTI s'interroge sur la forme que prendra l'élaboration des futures M3C ainsi que sur les droits étudiants retirés il y a quelques années (règle du max, compensation intégrale, etc.). Cette suppression a accentué la sélection et le tri social, particulièrement pour les étudiants qui travaillent à côté de leurs études et qui sont les plus précaires. L'UNEF est en faveur de leur rétablissement.

Mme JELEVA répond que les M3C de la future offre de formation vont être préparées et discutées avec les différents acteurs de la formation. Il y aura notamment une discussion menée dans le groupe de travail transversal qui réunit des directions de composante, des responsables administratifs et des représentants des usagers.

M. DESPEAUX demande la position de la présidence sur les droits étudiants supprimés. Plus de 2 000 étudiants ont voté pour le retour de ces droits.

La Présidente comprend que pour l'UNEF toute demande des étudiants doit s'imposer à l'ensemble des personnels de l'établissement, administratifs comme enseignants, puisque numériquement ils sont en nombre supérieur.

M. DESPEAUX souligne qu'il n'y a pas d'antagonisme entre les volontés des personnels et celles des étudiants. Il s'agit d'avoir des filets de sécurité pour les étudiants en précarité, dans la mesure où il n'existe pas un présalaire étudiant, allocation qui permettrait de ne pas se salarier à côté de ses études – première cause d'échec. Cela ne s'oppose en rien aux droits des personnels et leurs conditions de travail.

Pour la Présidente, le groupe de travail permettra d'entendre toutes les voix afin de prendre les décisions les plus appropriées pour l'université et afin que les diplômes délivrés correspondent à une formation de qualité.

Elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote sur la prolongation des M3C.

¹ Contribution à la vie étudiante et de campus.

² Modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

³ Licence master doctorat.

- De M. Baudry à Mme Gadot ;
- De M. Thouvenel à Mme Oddo ;
- De Mme Hennecart à Mme Jeleva ;
- De Mme Lebarbier à Mme Fourault-Cauet ;
- De M. De Vienne à Mme Fourault-Cauet ;
- De M. Benbenai à Mme Jeleva ;
- De Mme Karlowski à Mme Magand ;
- De M. Piron à Mme Marti ;
- De Mme Leandri à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Patrelle à M. Despeaux ;
- De M. Barthes à Mme Moreau ;
- De M. Seydi à Mme Marti.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur la prolongation des M3C 2020-2024 jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 11

b. Offre de formation 2026-2030 annexe au cadrage double licence

La Présidente indique qu'un avis précédent n'avait pas permis l'approbation de cette annexe au cadrage général, qui sera présenté dans son intégralité au CA du 7 juillet.

Mme JELEVA rappelle qu'une double licence est une formation qui permet aux étudiants d'obtenir deux diplômes de licence générale. Par le passé, cette obtention n'était possible que par l'inscription et la validation de l'ensemble des unités d'enseignement des deux licences. Le cadrage double-licence répond à un double objectif : donner aux étudiants les acquis fondamentaux des deux diplômes concernés et alléger la charge de travail qu'implique une double-licence. Les étudiants suivent ainsi l'ensemble des EC⁴ considérés comme fondamentaux dans les deux licences supports ainsi que compétences linguistiques et compétences transversales – cela leur permet, par équivalence, d'obtenir 60 ECTS⁵.

Lors de la CFVU du 26 mai, des critiques ont été formulées par les enseignants-chercheurs de la liste Agir et par les élus usagers de l'UNEF. Les réponses apportées en séance n'ont pas convaincu puisqu'une majorité de l'instance s'est prononcée contre ce cadrage. La première demande concernait la possibilité, lorsque c'était pédagogiquement justifié, d'inclure parmi les matières suivies un enseignement complémentaire à la place d'un enseignement fondamental. Or la possibilité d'aménagement est explicitement mentionnée dans le préambule du cadrage voté le 20 janvier. Pour rendre plus explicite le fait que ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des formations qui font l'objet d'une annexe spécifique, il est proposé de rajouter la phrase suivante :

« Le présent cadrage est complété par quatre annexes relatives aux formations de licences générales, licences professionnelles, doubles licences et masters. L'ensemble des dispositions de ce cadrage, y compris son préambule, s'applique à ces quatre annexes. »

Elle espère que cette clarification répond à la demande, mais insiste sur la nécessité de préserver la vocation des doubles licences qui est de permettre aux étudiants de bénéficier pleinement de l'horizon des possibles que permettent deux diplômes différents. Il paraît important de réduire les demandes à l'indispensable d'un point de vue pédagogique pour répondre à un souci de soutenabilité administrative et de lisibilité pour les étudiants.

Les élus usagers de l'UNEF ont, quant à eux, critiqué la place accordée aux activités de préprofessionnalisation qui font partie des contraintes réglementaires de l'arrêté licence. Toutefois, il convient de souligner que ces activités aident les étudiants à préparer leur orientation et leur entrée dans la vie active.

⁴ Enseignements constitutifs.

⁵ Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

Pour la Présidente, la proposition d'ajout au préambule du cadrage général permet de lever ce qui était principalement un malentendu dû à la présentation scindée des annexes au cadrage de l'offre de formation du LMD5.

Pour M. DEMICHEL, il était nécessaire de clarifier le cadrage à la suite des votes successifs. La phrase ajoutée permet de rassurer les composantes concernées par les doubles licences. Ils seront vigilants sur les dérogations du côté des collègues et des arbitrages rendus, car ils maintiennent l'idée que certaines dérogations seront absolument nécessaires.

La Présidente le remercie.

M. DESPEAUX souligne que l'UNEF a également voté contre tous les éléments de cadrage, car les élus UNEF s'opposent à cette volonté du gouvernement d'aller vers toujours plus de professionnalisation et moins de matières critiques et de sciences sociales. L'université ne devrait pas se conformer aux lois qui ne correspondent pas aux intérêts de la recherche ou de la formation des étudiants. La loi dit que les licences professionnelles doivent avoir au moins 50 % de taux d'insertion professionnelle ; l'université devrait s'y opposer. Il évoque un projet de loi qui donnerait plus de pouvoir au recteur et aux personnes nommées par le gouvernement pour supprimer des accréditations sur un avis de l'Hcéres⁶ et continuer de fusionner le public et le privé.

Mme JELEVA l'invite à aller voir en détail ce qui est proposé par les collègues enseignants dans les enseignements professionnalisants, qui visent à montrer aux étudiants ce qu'ils peuvent faire avec leur formation, avec le souhait de les préparer au monde de demain. L'établissement ne respecte pas l'injonction de 50 % d'insertion professionnelle, car les étudiants avec une licence professionnelle font ce qu'ils ont envie de faire.

La Présidente ouvre le vote sur cette annexe.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'annexe au cadrage double-licence.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 23

Contre : 12

Abstention : 0

La Présidente cède la présidence de la séance à Mme JELEVA., Vice-Présidente CFVU.

Mme JELEVA remercie de façon appuyée les membres de cette instance pour avoir attribué un vote positif à l'annexe au cadrage double-licence qui permettra de travailler à la construction de l'offre de formation.

c. Modification de maquettes

- PHILLIA⁷ : master Traitement Automatique des Langues (TAL)

Mme JELEVA explique qu'il s'agit d'une formation co-accréditée avec l'Inalco⁸ et l'Université Sorbonne nouvelle (Paris 3). Ces établissements sont en vague D ; le dossier d'auto-évaluation de cette formation a été déposé par l'Inalco. Cette formation est désormais accréditée pour la rentrée 2025. Il a fallu construire une transformation en deux étapes : pour une mise en œuvre en 2025 pour une période intermédiaire et pour se conformer à la période d'accréditation de l'établissement.

Mme MERY remercie les services qui ont aidé sur ce dossier. Le master fait 828,5 heures étudiants (M1-M2) dont 528 sont portées par l'Université Paris Nanterre. Il s'agit d'une demande de modification de maquettes

⁶ Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

⁷ Philosophie, Information-Communication, Langages, Littératures, Arts du spectacle.

⁸ Institut national des langues et civilisations orientales.

(intitulés et contenus des cours) sur la fin du contrat LMD 4, car les deux partenaires sont déjà en train de passer à leur LMD 5.

Mme JELEVA donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Leroux à Mme Cubeddu ;
- De Mme Moreau à M. Despeaux.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur la modification de maquette du master TAL.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 12

- SUFOM⁹ : master MEEF¹⁰ 1^{er} degré

Il s'agit d'anticiper la mise en place de la réforme du CRPE¹¹ pour permettre de libérer les étudiants plus tôt en rétrécissant la période de stage et le nombre de visites.

En l'absence de remarques, Mme JELEVA ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur la modification de maquette du master MEEF 1^{er} degré.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 12

d. Calendriers dérogatoires pour 2025-2026

Il s'agit d'une deuxième série de calendriers dérogatoires afin de s'adapter à des rythmes d'alternance ou de stage et de mémoire.

Pour M. DESPEAUX, il s'agit toujours de raboter des droits étudiants : sanctuarisation du rattrapage des cours sur la semaine de révision ou absence de mention explicite d'une session deux de rattrapage.

Mme JELEVA rappelle que la seconde change est une obligation. Les formations l'organisent, même si ce n'est pas mentionné de façon explicite dans l'ensemble des calendriers.

Pour Mme MERY, il s'agit d'une généralisation abusive : les calendriers dérogatoires s'adaptent aux besoins des étudiants, par exemple pour permettre des soutenances de mémoire en septembre. Elle réfute l'idée que l'établissement voudrait raboter des droits étudiants ou s'opposer à la réussite des étudiants, a fortiori ceux d'origine populaire.

Mme JELEVA trouve les sous-entendus de l'UNEF diffamatoires et injustifiés. Ces calendriers dérogatoires sont pensés en finesse pour s'adapter au plus près des formations et pour favoriser la réussite des étudiants.

M. DESPEAUX souligne qu'auparavant tout le monde avait des rattrapages en septembre. L'UNEF n'a jamais dit que tous les enseignants veulent détruire les droits étudiants, mais estime que l'établissement se fait le relai du ministère en allant vers la dégradation de la réussite des étudiants et des conditions de travail

⁹ Service Universitaire de Formation des Maîtres.

¹⁰ Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

¹¹ Concours de recrutement de professeurs des écoles.

des personnels (rétrécissement de la semaine de révision ; suppression de la compensation ; augmentation des dépenses de sécurité ; fin des investissements ; fin des primes pour les BIATSS ; etc.).

Mme JELEVA réfute le fait que la présidence chercherait à réduire les droits étudiants.

Mme CUBEDDU évoque les étudiants étrangers dans le département du FET¹² qui perdraient une année si les rattrapages étaient en septembre, ou les étudiants à distance qui passent des examens au rattrapage parce qu'ils n'ont pas pu se présenter aux premières épreuves. Il y a des choses à améliorer, mais ils sont nombreux à travailler pour la réussite des étudiants.

Mme JELEVA insiste sur le fait que les enseignants se doivent de proposer à leurs étudiants l'ensemble du contenu des enseignements, raison des rattrapages de cours. Les rattrapages ont été avancés pour permettre aux étudiants d'avoir leurs résultats avant l'été pour pouvoir envisager la suite de leur scolarité.

Elle donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Pereira Do Santos à Mme Buta.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur ces calendriers dérogatoires.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 12

Abstention : 0

e. Actualisation de la liste aux bonus aux diplômes pour l'année 2025-2026

L'établissement se félicite de pouvoir proposer un ensemble d'activités et d'enseignements au titre du bonus aux diplômes. La liste s'inscrit dans la stabilité avec des évolutions de l'offre proposée par les établissements de l'alliance EDUC¹³, dont la réglementation permet une évolution plus régulière.

En l'absence de remarques, Mme JELEVA ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur l'actualisation de la liste bonus aux diplômes pour l'année 2025-2026.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 12

f. Livrets pédagogiques pour l'année 2025-2026

La CFVU doit se prononcer sur les M3C spécifiques des enseignements proposés pour le DAEU¹⁴, les formations de Mediadix¹⁵, STAPS¹⁶, SITEC¹⁷ et SSA¹⁸. L'actualisation de ces livrets pédagogiques représente un travail conséquent.

¹² Français pour les Étudiants Étrangers.

¹³ Alliance European Digital UniverCity.

¹⁴ Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

¹⁵ Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation.

¹⁶ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

¹⁷ Systèmes Industriels et Techniques de Communication.

¹⁸ Sciences Sociales et Administration.

Mme MARTI remarque la tendance à davantage de contrôle continu, ce qui est un recul pour les étudiants qui travaillent ou qui ont des problèmes de santé. Le droit au dérogatoire devrait être garanti pour toutes les matières.

Mme JELEVA répond que la plupart des formations permettent un passage en dérogatoire sauf lorsqu'il y a des spécificités d'EC qui le rendent impossible pédagogiquement.

Mme MARTI donne l'exemple du master d'anthropologie générale ou celui d'histoire de l'art.

Mme JOURDHEUIL précise que certains EC autour de projets passent par l'acquisition de compétences in situ et ne peuvent pas être ouverts au contrôle dérogatoire.

Pour Mme JELEVA, il s'agit peut-être de travail de terrain. Certains enseignements ne peuvent être évalués hors de ce cadre.

M. DESPEAUX estime que la présidence devrait créer des statistiques sur les UE¹⁹ en dérogatoire dans un souci de transparence. Il faudrait un droit au dérogatoire, car des situations le nécessitent (salarial, problème de santé, personne aidante, etc.). Ces reculs touchent toujours d'abord un public particulier : les étudiants les plus précaires.

Mme JELEVA rappelle que ces livrets pédagogiques sont soumis au vote des conseils de composante où des élus UNEF siègent. Elle entend la nécessité d'avoir une visibilité, mais s'interroge sur l'utilité de tels indicateurs : ce n'est pas la quantité d'EC en dérogatoire qui compte, mais ce qui justifie que certains ne sont pas proposés en dérogatoire. Elle regrette ce soupçon permanent. Si un étudiant est dans une situation particulière, il peut se tourner vers la composante pour trouver une manière d'avancer.

Pour M. DESPEAUX, il est préférable que le droit soit inscrit dans un texte afin d'éviter toute situation discrétionnaire. Il réitère la demande de production de cet indicateur.

Mme JELEVA note la demande. Elle ouvre le vote sur les livrets pédagogiques.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur ces livrets pédagogiques.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 12

Abstention : 0

g. Point CVEC

Mme JELEVA regrette cet oubli dans l'ordre du jour. Le vote de la CFVU permettra aux demandes de financement d'être inscrites dans le budget rectificatif et la mise en œuvre des projets qui concernent les conditions de vie des étudiants.

Mme MAKHLOUF explique que la dernière commission CVEC portait sur la dernière campagne d'appel à projets composante. Elle présente les six demandes :

- LCE²⁰ pour l'amélioration de l'espace convivial de la bibliothèque (3 533 €) ;
- SEGMI²¹ pour la mise en place de cabines acoustiques (15 000 €) ;
- IUT²² et SITEC²³ pour l'achat d'un canapé (4 700 €) ;
- PHILLIA pour l'achat de fauteuils (2 203 €) ;
- Maison des Langues pour la mise en place de cabines de théâtre immersif (3 000 €) ;

¹⁹ Unités d'Enseignement.

²⁰ Langues et Cultures Étrangères.

²¹ Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques, Informatique.

²² Institut Universitaire de Technologie.

²³ Systèmes Industriels et Techniques de Communication.

- SPSE²⁴ pour des ateliers de méditation (2 500 €) – ce projet a été ajourné, le bilan n'ayant pas pu être présenté.

Il reste 64 000 € sur cette enveloppe de 125 000 €.

Concernant le budget rectificatif, il y a eu quatre demandes complémentaires d'un total de 83 696 € :

- SUAPS²⁵ pour des travaux de rénovation de peinture (13 000 €) ;
- API²⁶ pour accompagner et développer de la plateforme de parrainage (12 744 €) ;
- Mission égalité pour un complément en masse salariale ;
- RSU-DD²⁷ pour l'achat de gourdes et de lunch box (20 000 €) ;
- SSE²⁸ pour des activités supplémentaires (33 792 €).

Il y a également eu deux demandes de déprogrammation : API en masse salariale (11 500 €) et DIRCOM²⁹ pour des actions qui ne pourront pas être menées (5 000 €). Les membres de la commission CVEC ont approuvé toutes ces demandes.

M. DESPEAUX demande si l'argent non utilisé va aller dans le fonds de roulement. Il évoque la rénovation de la piscine.

M. GUERIN répond que le reliquat CVEC reste fléchi. Il précise que des crédits CVEC complémentaires ont servi à l'achat de matériel pour le CSU³⁰ et non pas pour le bâtiment lui-même.

Pour M. DESPEAUX, ce reliquat de la CVEC, qui est un impôt étudiant dont l'UNEF demande la suppression, doit être utilisé pour les aides sociales. Il n'y a toujours pas de service social de l'université ni de gynécologue. Il réitère les demandes de davantage de publicité sur les aides. L'UNEF est scandalisée des 15 millions d'euros pour la sécurité, vigiles et caméras de surveillance.

Mme JELEVA rappelle qu'il ne s'agit pas d'un vote pour ou contre la CVEC, mais de savoir comment l'utiliser pour des actions en faveur des étudiants. Le pôle SAiVE³¹ a été créé et réfléchi à une évolution de la fiche de poste du conseiller en économie sociale et solidaire en raison des difficultés à pourvoir le poste. Une sage-femme a été recrutée. Il s'agit de métiers en tension pour lesquels tous les établissements rencontrent des difficultés à recruter. Les points d'accueil mobile ont pour objectif de mieux informer les étudiants ; une communication est faite au moment de l'inscription. Toute la communauté est sensible à ce sujet et fait en sorte que les étudiants se saisissent massivement de ces aides.

Pour Mme MARTI, il devrait y avoir des assistantes sociales recrutées par l'université – cette demande vient également des assistantes sociales du CROUS³² qui sont débordées.

Pour Mme JELEVA, il paraît préférable que le ressenti des assistantes sociales leur parvienne directement. Le choix de recruter un conseiller en économie sociale et familiale a été fait en concertation avec le CROUS, afin d'être en complémentarité avec les assistantes sociales. Il n'est pas souhaitable qu'il y ait deux services sociaux, car cela reviendrait à traiter tous les dossiers en double. Elle reconnaît que le nombre d'assistantes sociales est insuffisant.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre deux votes séparés.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur l'enveloppe pour les projets composantes.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 12

²⁴ Sciences Psychologiques et Sciences de l'Éducation.

²⁵ Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives.

²⁶ Accompagnement Parcours Insertion.

²⁷ Responsabilité Sociétale de l'Université et Développement Durable.

²⁸ Service universitaire de Santé Étudiante.

²⁹ Direction de la Communication.

³⁰ Centre Sportif Universitaire.

³¹ Service d'Aide à la Vie Étudiante.

³² Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les demandes des services pour le budget rectificatif.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 12

Mme JELEVA les remercie pour ce vote.

La séance est suspendue à 16 h 35 et reprend à 16 h 56.

1) Conventions

a. Conventions internationales

CV 2024-471 Convention de coopération entre l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et les universités membres du Consortium d'appui du Collège juridique franco-roumain d'études européennes

Paris I est le porteur de cet accord pour la mise en œuvre du Collège juridique franco-roumain d'études européennes qui se trouve à Budapest et qui est affilié par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La convention définit les conditions d'entrée, de participation et de sortie de l'établissement dans le consortium.

CV 2024-507 Accord-cadre de coopération internationale – Sun Yat-Sen University (Chine) / UPN

CV 2024-508 Convention d'échange d'étudiants – Sun Yat-Sen University (Chine) / UPN

Il s'agit d'un nouveau partenariat qui concerne toutes les disciplines. Les différents volets évoqués par le vice-président relations internationales lors du conseil académique – respect des principaux fondamentaux, protection des données personnelles – apparaissent.

CV 2024-557 Convention d'échange d'assistants linguistiques – McMaster University's Departement French (Hamilton Ontario Canada) / UPN

Ce partenariat, porté par l'UFR LCE et le département d'études anglophones, est ancien. La convention permet de préciser les conditions d'accueil et d'envoi des assistants linguistiques.

CV 2025-095 Accord-cadre de coopération internationale – le CÉGEP de Sept-Îles (Québec) / UPN

L'accord-cadre concerne principalement les disciplines des formations de l'IUT.

CV 2025-194 Accord de collaboration relatif à un programme de double diplôme en Master « Dramaturgie comparative et recherche sur la performance » – Université libre de Bruxelles / Université d'Arts Académie du Théâtre (Helsinki) / Johann Wolfgang Goethe-Universität / Oslo National Academy of the Arts / UPN

Il s'agit d'un renouvellement de convention qui permet aux étudiants un semestre de mobilité et qui a donné lieu ces dernières années à trois mobilités sortantes et à une mobilité entrante.

CV 2025-197 Accord-cadre de coopération internationale – Université Royale de Droit et des Sciences économiques (Cambodge) / UPN

Il s'agit d'un nouveau partenariat qui concerne les disciplines du droit et des sciences économiques.

CV 2025-188 Accord-cadre de coopération internationale – Benemerita Université autonome de Puebla (BUAP Mexique) / UPN

CV 2025-190 Convention spécifique d'échange d'étudiants – Benemérita Université autonome de Puebla (BUAP Mexique) / UPN

Il s'agit d'un nouveau partenariat qui concerne toutes les disciplines.

Mme JELEVA donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De M. Olivier à M. Benucci.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 9

b. Convention de formation

CV 2025-027 Convention d'accréditation conjointe dans le cadre du Master PLuriTAL Domaine SHS Mention « Traitement automatique des langues » – Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3) – Institut national des Langues et Civilisations orientales (INALCO) / UPN

La convention fixe les modalités d'association et la mise en œuvre pratique de cette formation.

CV 2025-219 Convention de partenariat – Université Sorbonne Nouvelle / UPN

Il s'agit d'un nouveau partenariat qui concerne une formation portée par l'UFR PHILLIA dans le cadre du parcours « Écritures de la modernité et du contemporain (XIXe-XXIe siècle) » permettant aux étudiants de bénéficier des enseignements de l'Université Paris Nanterre et de Sorbonne Nouvelle. La convention est proposée en ce jour en raison de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation de Sorbonne nouvelle qui fait partie de la vague D.

Mme JELEVA ouvre le vote sur ces conventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 9

c. Autres conventions

Convention de coordination territoriale « Alliance Paris Lumières »

Cette convention est présentée pour information. Elle s'inscrit dans le cadre de la transformation de la ComUE³³ Paris Lumières en Alliance Paris Lumières et traduit la volonté de mettre en œuvre des projets communs. Les signataires de la convention sont les deux établissements fondateurs – Université Paris Nanterre et Paris VIII – ainsi qu'un certain nombre d'établissements. La convention précise les principaux objectifs de l'Alliance, sa gouvernance et les projets mis en œuvre.

Mme JELEVA remercie les membres de la CFVU de leur présence et de leur participation active lors des réunions de la CFVU en cette année universitaire particulièrement riche et importante.

³³ Communauté d'universités et établissements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre est levée à 17 heures 17.

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

